

SHORT NEWS

La haine en justice



C'est une première au grand-duché : cette semaine, quatre personnes ont dû se rendre au tribunal pour avoir incité à la haine sur le réseau social Facebook. Les faits datent d'il y a plusieurs mois, quand la commune de Kehlen avait prévu d'ouvrir une maison pour demandeurs d'asile. Ce qui semble avoir fortement déplu à certaines personnes : dans les commentaires - postés

d'ailleurs sur la page Facebook de RTL - il était question de brûler cette maison, comme toutes les autres dans lesquelles ces « déchets » (« Wouscht ») logeraient. D'autres personnes citées débitaient le même charabia populiste que l'on connaît déjà : on obligerait les Luxembourgeois à devenir racistes en donnant plus aux demandeurs d'asile qu'aux pauvres autochtones et que ces gens ne viendraient ici dans le seul but de les voler et de parasiter le système social. Une personne citée ne s'est d'ailleurs pas présentée et des trois restantes, seulement une a montré des regrets. Les autres ont campé sur leurs positions, ce qui explique aussi les réquisitoires du Parquet : pour les trois personnes comparues, il a requis six mois de prison avec sursis et pour la personne absente un an - le tout avec des amendes plus ou moins salées. Pourtant, on peut questionner le bien-fondé de ce procès. D'un côté, il y a bien sûr la liberté de parole, et si les prévenus allaient jusqu'à la Cour européenne de Strasbourg, ils seraient plus que probablement acquittés. Et de l'autre, si leurs exactions verbales ont été graves et violentes, elles sont loin d'être les seules. Le woxx s'est déjà à plusieurs reprises fait l'écho de cette nouvelle extrême-droite qui n'est certes pas bien organisée, ce qui ne l'a pas empêchée de se banaliser dangereusement. Le Parquet n'aurait qu'à creuser un petit peu plus pour en trouver des tonnes. Mais cela boucherait les tribunaux déjà surchargés. De toute façon, punir ces gens est peut-être un bon début, mais c'est insuffisant pour combattre durablement le racisme dans notre société.

Monumentales Monstrum

„Ich finde die Idee großartig“, frohlockte Tourismusministerin Francoise Hetto-Gaasch über den geplanten „Leuchtturm“ einer Aktiengesellschaft. Ein Denkmal der Architektur soll der geplante und zurzeit viel diskutierte, 45 Meter hohe Hotelleuchtturm in den Weinbergen der Luxemburger Moselgegend werden. Der Turm mit seiner Stahl-Holz-Konstruktion um eine Betonsäule, der eher an die Wachtürme in Schrässig erinnert, birgt gleich mehrere Probleme: Hier will eine Aktiengesellschaft Namens „RoomOne Concepts“ ihr Geld gewinnbringend ohne Rücksicht auf Ensembleschutz anlegen und dazu am Liebsten noch gleich den „Europamythos“ Schengen - natürlich ganz selbstlos - ausschlichten. Ein Leuchtturm für Europa, in Schengen stehend - vielleicht sogar mit europäischer Unterstützung errichtet - ist dennoch so ziemlich das Letzte, was das Dorf braucht. Erinnert das Konzept mit seiner ideologischen Überfrachtung nicht stark an das glücklicherweise durch Petitionen abgewandte Heller-Projekt in Esch? Man fragt sich warum die privaten Bauherren sich ihren EU-Bierpinsel nicht im eigenen Vorgarten errichten können? Zudem reiht sich das Konzept in die immer länger werdende Liste an Präzedenzfällen ein, wo Weinberge für den Bau von privaten Gebäuden freigegeben werden. In Schengen konnte so das Architektenbüro Hermann und Valentiny für einen Privatwinzer eine repräsentative Domaine in der besten Weinbaulage errichten. Wozu dienen die kostspieligen Remembrants, wenn letztlich die Hügel statt bepflanzt, bebaut werden? Zu hoffen bleibt, dass die lokale Bevölkerung gegen das Projekt und die damit einhergehende Verbauung der Landschaft und Nutzflächen mobil macht. Schon jetzt gleicht das Dreiländereck einem architektonischen Disneyland aufgrund der Expansion gewisser lokaler Architekten.

AKTUELL

PRESSE

La dégringolade continue

Luc Caregari

Si 2012 a vu deux titres de presse disparaître, l'année 2013 risque d'être celle de la suppression de postes, du moins dans les deux plus grandes maisons d'édition du pays.

« On vit au jour le jour et on ne sait pas qui va y passer ensuite ». Des témoignages comme celui-ci n'étaient pas une rareté en provenance de collègues travaillant pour les éditions Saint-Paul. Le plan social était annoncé depuis des mois et des mois, des chiffres circulaient et avec eux, la peur de perdre son travail. Un climat de terreur savamment entretenu par la direction qui savait très bien que des employés qui s'inquiètent

pour l'avenir de leur emploi avalent plus facilement des couleuvres. Du moins sur ce point, les choses sont désormais claires : l'année 2013 verra la suppression de 68 postes dans la prestigieuse maison conservatrice. « Et les concernés sont au courant depuis cette semaine », nous a confirmé Jean-Paul Baudot du LCGB, qui a participé aux négociations avec la direction. Ainsi, 57 personnes auront eu leur préavis cette semaine et onze personnes pourront encore rester jusqu'à une date ultérieure dans l'année.

Des postes de journalistes supprimés

« C'est un déroulement normal, un peu comme dans les banques, qui, quand ils font un plan social, gardent encore une partie du personnel pour liquider ce qui reste à faire », a commenté Baudot. Il attribue aussi le fait que la direction ait accepté de mettre les salariés au courant de leur situation aux négociations menées par son syndicat : « C'était une de nos revendications », explique-t-il, « que l'on soit du moins correct avec ceux qui devront se chercher un nouveau patron. La direction a fini par l'accepter et on s'en félicite ».

Mais Baudot confirme aussi que parmi les postes qui vont disparaître se trouvent aussi des journalistes.

« Effectivement, ils sont entre onze et douze qui vont devoir quitter Saint-Paul. » Une chose que tous les éditeurs de journaux souhaitaient éviter est donc devenue réalité, du moins chez Saint-Paul.

Ce n'est pas seulement dans la sainte maison conservatrice que les postes disparaissent, mais aussi chez sa concurrente la plus tenace, à savoir Editpress. Selon nos informations, sept postes en tout auraient disparu la semaine dernière au sein de l'hebdomadaire « Revue ». On aurait ainsi prévenu une partie des personnes de leur licenciement juste avant le week-end dernier, quasiment en dernière minute. Deux postes au

layout, un dans la correction et celui de la rédactrice en ligne de l'hebdomadaire, Andrea Glos, seront supprimés. S'y ajoutent deux départs en retraite apparemment pas vraiment volontaires, et un déplacement de la rue Heine vers la rue

du Canal. Ce ne sont pas des licenciements secs, mais pourtant, dans le courant de l'année, ce personnel disparaîtra sans être remplacé, ce qui comme pour les éditions Saint-Paul ne facilitera pas la tâche du personnel restant et aura forcément des répercussions négatives sur la qualité du contenu.

Ces départs nous ont d'ailleurs été confirmés pas le directeur de la « Revue », Gaston Zangerlé. Selon lui, il ne s'agirait pas de licenciements économiques - même si la « Revue » est déficitaire - mais ce serait dû à un nouveau système rédactionnel et « pour travailler avec celui-ci, on n'a plus besoin d'autant de personnel ». Toutefois, le poste de la rédactrice en ligne n'aurait rien à voir avec ce nouveau système, selon nos sources. D'ailleurs, les salariés restants chez Saint-Paul ont du moins un avantage sur leurs collègues de la « Revue » - qui appartient à 80 pour cent à Editpress - car le LCGB vient d'obtenir l'instauration d'une convention collective pour eux, tandis que leurs collègues de la Revue n'en ont toujours pas.

